

Fiche d'inscription pour le service de broyage de branches issues des coupes de haies et d'arbres des 21 et 22 novembre 2023

A transmettre à la Mairie avant le 17 novembre dernier délai

Identité :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Type de branches :

.....

Volume approximatif :

Récupération broyat : OUI / NON

Attention !

Broyage de branches de feuillus UNIQUEMENT.

Les branches de résineux (par ex. : Thuya...) ne seront ni broyées ni récupérées

Les branches de persistants « type laurier » pourront être broyées mais les copeaux ne seront pas récupérés par la commune.

Merci de laisser les branches accessibles et devant votre propriété.



Saint-Simon Cantal